

Arrêté n° 2024/G-15
portant composition du jury et désignation des examinateurs
du concours d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants
session 2024

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique (Chap. III – Tit. II – Liv. V, Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- VU le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- VU l'arrêté n° 2023/G-81, en date du 10 août 2023, portant ouverture du concours d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants – session 2024 ;
- VU l'arrêté n° GE 23-24 établi la délégation Grand Est du CNFPT en date du 17 janvier 2024 portant désignation de Mme Vincente AUBURTIN, directrice à la retraite du CCAS de Fameck, en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours ou d'examen décentralisé ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A placée auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin effectué le 14 décembre 2023 ;

ARRÊTE

Art. 1 : Sont désignés en tant que membres du jury :

Collège des élus :

- M. Patrick BALL, Adjoint au Maire de la commune de Mittelbergheim.
- M. François JEHL, Maire d'Odratzheim, Vice-Président du Jury,
- M. Alain KUNEGEL, Attaché principal, Directeur territorial à Colmar, Adjoint au Maire d'Artzenheim,
- M. Fabrice LATRA, Rédacteur à la ville de Wittelsheim, Conseiller municipal à Guebwiller,
- M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, Président du jury.

Collège des fonctionnaires :

- Mme Vincente AUBURTIN, Directrice à la retraite du CCAS de Fameck et chargée de mission politique de la ville.
- Mme Anne KIRNER, membre de la CAP A, Educatrice de Jeunes Enfants, Communauté de communes Thann-Cernay.
- Mme Christa REIN, Cadre de santé, Communauté de communes Alsace Rhin Brisach
- M. Cédric STOCKY, Coordinateur service petite enfance, Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg
- Mme Marie-Paule THOMAS, Attachée territoriale à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé.

Collège des personnalités qualifiées :

- Mme Carine BAUMANN, Educatrice de Jeunes enfants et adjointe au maire de Holtzwihr
- Mme Karine BAUMANN, Educatrice de Jeunes Enfants, Syndicat Mixte Pôle Ried Brun, Collège de Fortschwihr,
- M. Laurent DIBLING, Directeur d'un multi accueil à Guebwiller,
- Mme Valérie EHRET, Infirmière Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes Sud Alsace Lague,
- Mme Adeline SOMBSTHAY, Puéricultrice de classe supérieure, département du Doubs.

Art. 2 : Sont désignés en tant qu'examineurs :

Mme Vincente AUBURTIN	Attachée p ^{al} à la retraite
M. Patrick BALL	Adjoint au Maire de Mittelbergheim
Mme Carine BAUMANN	Educatrice de Jeunes enfants et adjointe au maire de Holtzwihr
Mme Karine BAUMANN	Educatrice de Jeunes Enfants, Syndicat Mixte Pôle Ried Brun, collège de Fortschwihr
M. Laurent DIBLING	Directeur d'un multi accueil à Guebwiller
Mme Valérie EHRET	Infirmière Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes Sud Alsace Lague
M. François JEHL	Maire d'Odratzheim
Mme Anne KIRNER	Educatrice principale de Jeunes Enfants, Communauté de communes de Thann-Cernay et membre de la CAP A
M. Alain KUNEGEL	Attaché principal, Directeur territorial à Colmar Adjoint au Maire d'Artzenheim
M. Fabrice LATRA	Rédacteur à la ville de Wittelsheim, Conseiller municipal à Guebwiller
Mme Christa REIN	Cadre de santé, Communauté de communes Alsace Rhin Brisach
Mme Adeline SOMBSTHAY	Puéricultrice de classe supérieure, département du Doubs
M. Cédric STOCKY	Coordinateur service petite enfance, Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg
Mme Marie-Paule THOMAS	Attachée territoriale à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé
M. Pascal TURRI	Maire de Sierentz

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis pour affichage aux Présidents des Centres de Gestion des Ardennes (08), de l'Aube (10), de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Marne (51), de la Haute-Marne (52), de la Meurthe et Moselle (54), de la Meuse (55), de la Moselle (57), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68), de la Haute-Saône (70), de Saône et Loire (71), des Vosges (88), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin et mis en ligne sur www.cdg68.fr,
- transmis au recueil des actes administratifs du Haut-Rhin,

Fait à Colmar, le 25 janvier 2024



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

2024G15

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-29T10-25-52.00 (MI250588044)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240125-2024G15-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2024/G-15 portant composition du jury et désignation des examinateurs du concours d'Education Territorial de Jeunes Enfants - session 2024

Date de décision : 25/01/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar 2024G15 compo eje 2024 pref... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/01/24 à 10:25
Date 29/01/24 à 10:25
Date 29/01/24 à 10:33

Par HUGELIN Marisa
Par HUGELIN Marisa